

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt-Deux le Vingt Décembre, à Dix Huit heures Trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de MOUHERS, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.

Date de convocation : 12 décembre 2022
Nombre de Délégués : 28
En exercice : 28
Présents : 25
Dont : titulaires : 25 - suppléants : 0
Est nommé secrétaire de séance : Marie-Annick BEAUFRERE

PRESENTS : *Buxières d'Aillac* : Didier GUENIN ; *Cluis* : Didier FLEURY, Mélissa PENOT, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER ; *Fougerolles* : Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY ; *Gournay* : Bertrand SACHET ; *Lys Saint Georges* : Olivier MICHOT ; *Maillet* : Magalie BOUQUIN ; *Malicornay* : Jean-Paul BALLEREAU ; *Mers Sur Indre* : Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA ; *Montipouret* : Marie-Christine MERCIER ; *Mouhers* : Barbara NICOLAS ; *Neuvy Saint Sépulchre* : Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX, Jean-Marie BOFFEL, Marie-Annick BEAUFRERE, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY ; *Tranzault* : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT.

Absents : *Cluis* : 0, *Fougerolles* : 0 ; *Gournay* : Philippe BAZIN (excusé), *Mers-Sur-Indre* : 0 ; *Montipouret* : David DORANGEON, Mélina BARABE ; *Mouhers* : 0 ; *Neuvy-Saint-Sépulchre* : 0

Pouvoirs : Monsieur Philippe BAZIN, excusé, a donné pouvoir à Monsieur Bertrand SACHET

En présence de : Denis DESCOUX, délégué suppléant de la commune de MAILLET.

Délibération DEL.2022.06.09

Objet : Budget Ordures Ménagères – Admissions en Non-Valeur

Le Conseil Communautaire prend connaissance de la proposition d'admission en non-valeur – liste 5292510111 – du 20 décembre 2022, de créances sur des particuliers dont les poursuites sont restées sans effet ou dont le montant est inférieur au seuil de poursuite, pour un montant total de 5 629,11 € et, après en avoir délibéré, l'accepte et autorise Monsieur le Président à mandater cette dépense.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 9 Janvier 2023

Le secrétaire,
Marie-Annick BEAUFRERE

Le Président,
Christian ROBERT.

Publié ou Notifié le : 09-01-2023

Le Président

